Fiche de données réglementaires

Copyright 2025, Société 3M.
Tous droits réservés. La copie et/ou le téléchargement des renseignements aux présentes dans le but d'utiliser convenablement les produits 3M sont autorisés : (1) s'ils sont copiés en totalité sans que des modifications y soient apportées, à moins d'avoir obtenu le consentement écrit préalable de 3M, (2) si ni la copie ni l'original ne sont revendus ou distribués d'une quelconque autre façon dans l'intention de faire des profits.

La présente Fiche de données réglementaires est fournie à titre gracieux en réponse à une demande du client.

Groupe de documents :	45-0876-8	**Numéro de version :**	2.01
Date de publication :	14/01/25	**Remplace la fiche du :**	17/12/24

Ruban promoteur à base d'eau UV VHB^mc 3M^mc, blanc

3M
Division des rubans et des adhésifs industriels
3M Center, St. Paul, MN 55144-1000, États-Unis
1-888-3M HELPS (1-888-364-3577)

Les fiches de données réglementaires sont accessibles sur le site www.3M.com

Réglementations et normes industrielles

FDS (OSHA des É.-U.)
Voir la fiche de données de sécurité (FDS) pour les risques et autres données réglementaires.
Normes RoHS en Chine
Ce produit ou cette pièce ne contient aucune substance en concentration supérieure (MCV) aux limites établies dans les normes chinoise RoHS GB/T 26572-2011 (Exigences relatives aux limites de concentration de certaines substances réglementées dans les produits électriques et électroniques), ce qui signifie que chacun des matériaux constituant ce produit est inférieur aux valeurs MVC suivantes : (a) 0,1 % (en poids) pour le plomb et ses composés, le mercure et ses composés, le chrome hexavalent et ses composés, les polybromobiphényles ou les polybromodiphényléthers; et (b) 0,01 % (en poids) pour le cadmium et ses composés.
LE
Ce produit est conforme à la législation modèle sur les substances toxiques dans les emballages de la CONEG (Coalition of Northeastern Governors) des États-Unis, car il ne contient pas de plomb, de cadmium, de chrome hexavalent ou de mercure ajoutés intentionnellement, et la concentration totale de ces substances dans le produit n'excède pas 100 ppm en poids.
Minéraux de conflit
Les minéraux de conflit, que la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis a définis comme l'or, la columbite-tantalite (coltan), la cassitérite, la wolframite ou leurs dérivés (étain, tantale ou tungstène), ne sont pas contenus ou ne sont pas « nécessaires à la fonctionnalité ou nécessaires à la production » du produit énuméré ci-dessus, car le terme « nécessaire à la fonctionnalité ou à la production » est défini dans la règle sur les minéraux de conflit de la SEC. 77 Fed. Règ. 56274 (12 septembre 2012).
ELV (véhicules en fin de vie)
Ce produit ne contient pas de quantités ajoutées intentionnellement de substances limitées par la directive 2000/53/CE de l'UE, comme modifiée par la directive 2008/33/CE.
Règlements REACH de L'UE
Les substances inscrites à l'annexe XIV du règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi qu'aux restrictions applicables (REACH), ne sont pas ajoutées intentionnellement à ce produit.

Règlements REACH de L'UE
Les substances mentionnées à l'annexe XVII du règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) ne sont pas connues pour être présentes dans ce produit.
Règlements REACH de L'UE
Ce produit, y compris tout article dont il est composé, ne contient pas plus de 0,1 % en poids d'une substance extrêmement préoccupante (SVHC) identifiée conformément à l'article 59 du règlement REACH. Cette déclaration prend en compte les substances figurant sur la liste des substances SVHC candidates, en vigueur à partir de novembre 2024.
Spécification RoHS de l'UE
Ce produit ne dépasse pas les valeurs maximales de concentration (MVC) fixées par la directive 2011/65/UE (refonte RoHS/RoHS 2), comme indiqué dans l'annexe II de cette directive. Cela signifie que chacune des matières de ce produit n'excède pas les MVC suivantes : (a) 0,1 % (en poids) pour le plomb, le mercure, le chrome hexavalent, les polybromobiphényles ou les polybromodiphényléthers; et (b) 0,01 % (en poids) pour le cadmium.
Phtalates RoHS de l'UE
Ce produit ne dépasse pas les valeurs de concentration maximale (MCV) pour les phtalates fixées en vertu de la directive de l'UE 2011/65/UE (refonte roHS/RoHS 2), comme modifiée par l'UE 2015/863, qui s'applique aux EEE achevés après le 22 juillet 2019 pour les produits de catégorie 1 à 7, 10 à 11 et après le 22 juillet 2021 pour les produits des catégories 8 et 9. Cela signifie que chacun des matériaux de ce produit ne dépasse pas la MVC de 0,1 % (en poids) pour chacun des phtalates suivants : DEHP, BBP, DBP et DIBP.
GADSL
Ce produit ne contient pas intentionnellement de substance(s) à déclarer ou interdite(s) à des niveaux égaux ou supérieurs aux seuils définis dans la liste mondiale des substances à déclarer dans l'automobile (GADSL). Cette déclaration est fondée sur la liste en vigueur à la date de ce certificat. *Le ruban promoteur à base d'eau UV VHB^mc 3M^mc, blanc, est répertorié dans le domaine public de l'IMDS sous le numéro de module de matériau 1361276096.*
Halogènes – IEC 61249-2-21
Ce produit respecte les seuils de non-halogénation établis par la norme 61249-2-21 de la Commission électrotechnique internationale (CEI), contenant moins de 900 ppm de brome, moins de 900 ppm de chlore et un total de brome et de chlore inférieur à 1 500 ppm.
Accord de Stockholm
Ce produit ne contient pas de polluants organiques persistants (POP) à des concentrations égales ou supérieures aux seuils applicables selon les annexes A, B et C de la Convention de Stockholm, mai 2004 et amendements ultérieurs.
Norme TSCA article 6
Ce produit n'est pas connu pour contenir du 2,4,6-Tri-tert-butylphénol (CAS 732-26-3).
Norme TSCA article 6
Ce produit n'est pas connu pour contenir de décabromodiphényléther (Déca-BDE) (CAS 1163-19-5).
Norme TSCA article 6
Ce produit n'est pas connu pour contenir de l'hexachlorobutadiène (HCBD) (CAS 87-68-3).
Norme TSCA article 6
Ce produit n'est pas connu pour contenir du pentachlorothiophénol (PCTP) (CAS 133-49-3).
Norme TSCA article 6
Ce produit n'est pas connu pour contenir du phénol, du phosphate isopropylé (3:1) (PIP (3:1)) (CAS 68937-41-7).

Produits chimiques et/ou composés présentant un intérêt

Amiante : N'est pas connu pour en contenir.
Bisphénol A (BPA) (CAS 80-05-7) : N'est pas connu pour en contenir.
Cobalt et composés de (Co) : N'est pas connu pour en contenir.
Gallium (CAS 7440-55-3) : N'est pas connu pour en contenir.
Germanium (CAS 7440-56-4) : N'est pas connu pour en contenir.
Paraffines chlorées à chaîne moyenne, C14-C17 (MCCP) : N'est pas connu pour en contenir.
Mica : N'est pas connu pour en contenir.
Latex de caoutchouc naturel : N'est pas connu pour en contenir.
Produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone (ODC) : N'est pas connu pour en contenir.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : N'est pas connu pour en contenir.
Éléments de terres rares (REE) ou métaux de terres rares (REM) : N'est pas connu pour en contenir.
Talc (CAS 14807-96-6) : N'est pas connu pour en contenir.

Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées

Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées désignent un large éventail de milliers de matériaux aux propriétés et caractéristiques variées, qui peuvent inclure une résistance élevée à l'huile, à l'eau, à la température, aux produits chimiques et au feu, ce qui rend certaines de ces substances essentielles au fonctionnement de nombreux produits modernes.

Hydrochlorofluorocarbures (HCFC) : Non ajouté intentionnellement.
Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées : Non ajouté intentionnellement.
Composés perfluorés (PFC) : Non ajouté intentionnellement.
Sulfonate de perfluorohexane (PFHxS) : Non ajouté intentionnellement.
Acide perfluorohexanoïque (PFHxA) (CAS 307-24-4) : Non ajouté intentionnellement.
Acide perfluorooctanesulfonique (PFOS) (CAS 1763-23-1) : Non ajouté intentionnellement.
Acide perfluorooctanoïque (PFOA) (CAS 335-67-1) : Non ajouté intentionnellement.

Définitions

Remarque : toutes les définitions tiennent compte des clauses de non-responsabilité et s'appliquent uniquement aux sections « Produits chimiques et/ou composés présentant un intérêt » et/ou « Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées »

Modalités	**Définitions**
Contient*	Présent en fonction des renseignements sur la composition divulgués par les fournisseurs de 3M, des essais analytiques ou des deux.
Ne contient pas de substances connues*	1. La mesure analytique de la présence n'est pas disponible actuellement; 2. Si la mesure est possible, a) Le matériel n'a pas été identifié ou divulgué à 3M et b) Le matériel n'a pas été spécifiquement quantifié ou détecté; OU c) Sur la base des renseignements transmis par les fournisseurs de matières premières, présence possible d'impuretés ou de sous-produits à un niveau inférieur ou égal aux seuils réglementaires (p. ex., 0,1 ou 0,01 %)
Pas intentionnellement ajouté**	Le produit final doit présenter une caractéristique, un aspect ou une qualité spécifique et/ou remplir une fonction spécifique.
Non ajouté intentionnellement**	Sous-produit(s), impureté(s) et/ou artefact(s) involontaire(s) résultant de la formulation et/ou de la fabrication d'un matériau.
Par Produit***	Une substance chimique produite sans intention commerciale distincte au cours de la fabrication, du traitement, de l'utilisation ou de l'élimination d'une autre substance chimique ou d'un mélange.
Impureté***	Substance chimique présente involontairement avec une autre substance chimique (p. ex. résidus, catalyseurs, solvants de procédé).

**Les modalités s'appliquent uniquement à la section Produits chimiques et/ou composés présentant un intérêt (si la section est présente)*
***Les conditions s'appliquent uniquement à la section Substance perfluoroalkylée (si la section existe)*
****Les modalités s'appliquent à la fois aux sections Produits chimiques et/ou composés présentant un intérêt et sur les Substances perfluoroalkylées (si ces sections existent)*

Exonération de responsabilité Les renseignements fournis dans ce document concernant le contenu matériel représentent les connaissances et les croyances de 3M, qui peuvent être basés en tout ou en partie sur des informations fournies par les fournisseurs à 3M. Ils visent à répondre aux questions les plus courantes sur les produits de 3M et ne représentent pas une liste complète des substances susceptibles de vous intéresser ou qui peuvent être régies par la réglementation se rapportant à ce produit ou à d'autres produits de 3M, ni ne sont destinés à présenter un résumé complet de tous les règlements qui pourraient s'appliquer à ce produit. Lorsque des substances sont répertoriées, leur référencement n'indique pas ou ne constitue pas un jugement quant à leurs effets sur la sécurité, l'environnement ou la santé. Ces renseignements sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit détermine d'elle-même si les produits conviennent à l'utilisation prévue avant de les utiliser. Nous encourageons les clients à consulter des experts réglementaires et judiciaires pour déterminer les règlements applicables dans le contexte de l'utilisation prévue du produit.

Limites de recours et de responsabilité : S'il s'avère qu'un produit n'est pas conforme aux renseignements contenus dans le présent document, dans les limites autorisées par la loi, l'entière responsabilité de 3M et le recours exclusif de l'acheteur seront, à la discrétion de 3M, soit : (i) le remplacement du produit non conforme avec un produit conforme, ou (ii) le remboursement du prix d'achat payé par l'acheteur pour chaque produit non conforme, dans un délai raisonnable suite à l'envoi d'un avis écrit concernant ladite non-conformité et le retour dudit produit à 3M. 3M ne sera en aucun cas responsable des dommages directs, fortuits, spéciaux ou conséquents (y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits, de revenus ou d'occasions d'affaires) liés à ou découlant de cette certification, y compris l'utilisation, l'utilisation abusive ou l'incapacité d'utiliser le produit. À moins d'indication contraire dans une écriture, la langue ci-contre ne peut être écartée, modifiée ou complétée de quelque manière que ce soit.